



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 13
Votants 13 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 11 DÉCEMBRE 2023 À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 décembre 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusé avec pouvoir : Bruno SAUVIAC à Joëlle JULLIEN
Céline KNAP à Christine VAN LANDER
Richard TISSEUR à Gérard LECLERCQ
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2023.50 – ENVELOPPE SOLIDARITÉ 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION TOITURES ÉCOLE YVES MEYNIER

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe Solidarité 2024.

Les travaux envisagés sont la réfection de la toiture du groupe scolaire Yves Meynier suite aux plusieurs fuites constatées tout au long de l'année.

Le montant prévisionnel des travaux est de 14 219.90 € H.T., 17 063.88 € T.T.C. pour le pan nord.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention au titre de l'enveloppe Solidarité 2024, pour une dépense prévisionnelle de 14 219.90 € H.T., 17 063.88 € T.T.C. pour le pan nord
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention au titre de l'enveloppe Solidarité 2024, pour une dépense prévisionnelle de 14 219.90 € H.T., 17 063.88 € T.T.C. pour le pan nord
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

